



Usurpation d'identité et fraude cb

Par **Vintce**, le **15/11/2010** à **21:20**

bonjour je me présente je m'appelle vincent b. et j'ai 20 ans. il y a 1 ans j'ai fait des chose grave. j'ai été interpellé par la police de ma ville pour usurpation d'identité et utilisation frauduleuse de carte bancaire et 3 autre chef d'accusation que je me souvient plus mais tout sa a commencé par une personne de cote d'ivoire qui ma proposer de faire des affaire avec lui. j'ai été interpellé par la bac avec perquisition de mon pc portable et environs 36h de gav. mais c'était fin aout 2009. et depuis je n'ai plus de nouvelle et je suis allé me renseigné au savip et apparemment c'est au service de l'audiencement. mais depuis mon interpellation j'en suis traumatisé je ne plus mettre un pied dans un commissariat, je vois un psy de temps en temps j'en fais des cauchemar. j'ai fais un grosse erreur de jeunesse mais maintenant je suis arranger j'ai une copine depuis 1ans j'ai créé une entreprise de graphisme et informatique et je fais de l'aide sur un forum pour des personne qui se sont fait escroqué.

je vous ai raconté tous cela car sa me fait du bien d'en parler et surtout pour vous poser une question qui combien je peut prendre avec ce que j'ai fait?

je vous remercie pour l'aide que vous pourriez me donner.

Par **chris_Idv**, le **16/11/2010** à **09:23**

Bonjour,

Tarif pénal pour:

1) vol:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGI>

2) usurpation d'identité:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGI>

Les 2 peines peuvent se cumuler si le juge en décide ainsi.

Pour les 3 autres chefs d'accusation qui ne sont pas évoqués cela s'ajoute bien entendu.

Cordialement,